

Cote du document: EB 2021/132/R.3
Point de l'ordre du jour: 4 a) i)
Date: 29 mars 2021
Distribution: Publique
Original: Anglais

F



Investir dans les populations rurales

Politique sur les dons ordinaires

Note à l'intention des représentants au Conseil d'administration

Responsables:

Questions techniques:

Dominik Ziller
Vice-Président du FIDA
téléphone: +39 06 5459 2518
courriel: d.ziller@ifad.org

Ashwani K. Muthoo
Directeur
Groupe assurance qualité
téléphone: +39 06 5459 2053
courriel: a.muthoo@ifad.org

Valeria Smarrini
Spécialiste de l'assurance qualité
téléphone: +39 06 5459 2238
courriel: v.smarrini@ifad.org

Transmission des documents:

Deirdre Mc Grenra
Cheffe
Gouvernance institutionnelle
et relations avec les États
membres
téléphone: +39 06 5459 2374
courriel: gb@ifad.org

Conseil d'administration — Cent trente-deuxième session
Rome, 19-21 avril 2021

Pour: **Approbation**

Table des matières

Sigles et acronymes	ii
I. Introduction	1
II. Utilité des dons ordinaires et enseignements tirés de l'expérience	2
III. Pourquoi une nouvelle politique?	4
IV. La Politique sur les dons ordinaires	6
A. Finalité et objectifs	6
B. Théorie du changement	7
C. Principes fondamentaux	8
D. Gestion des risques	11
V. Mise en œuvre de la politique	12

Annexes

- I. Synthèse des résultats et des enseignements tirés de l'expérience, et cas exemplaires d'initiatives financées au titre de dons
- II. Principales modifications apportées par la nouvelle politique
- III. Théorie du changement
- IV. Fiche d'évaluation de l'intérêt stratégique des propositions de don
- V. Cadre de résultats donné à titre indicatif

Sigles et acronymes

ASAP+	Programme élargi d'adaptation de l'agriculture paysanne
COSOP	programme d'options stratégiques pour le pays
CSD	Cadre pour la soutenabilité de la dette
CSST	coopération Sud-Sud et triangulaire
ENI	évaluation au niveau de l'institution
FIDA12	Douzième reconstitution des ressources du FIDA
IOE	Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA
ODD	objectif de développement durable
SAFP	Système d'allocation fondé sur la performance

Recommandation pour approbation

Le Conseil d'administration est invité à approuver la Politique sur les dons ordinaires.

I. Introduction

1. Le FIDA dispose depuis l'origine d'un instrument de don, en vertu de l'Accord portant création du FIDA adopté en 1976¹. En 2003, le Conseil d'administration a approuvé une politique spécifique à l'égard des dons; par la suite, au fil des ans, cette politique et son cadre opérationnel ont été retouchés à plusieurs reprises. Cette politique a en particulier été révisée en 2009² puis, à l'issue d'une évaluation au niveau de l'institution (ENI) réalisée en 2014 par le Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA (IOE)³, elle a été remplacée par une nouvelle politique en 2015⁴.
2. Les trois politiques régissant les financements sous forme de dons qui se sont succédé (2003, 2009 et 2015) présentent une série d'objectifs pour le programme de dons ordinaires. Ces objectifs ont évolué au fil du temps pour s'adapter aux mutations du contexte de l'aide au développement en général, et à l'évolution des priorités du FIDA en particulier. Au fil des ans, il a été confirmé que les innovations et les solutions techniques s'adressant aux ruraux pauvres figuraient parmi les objectifs des financements sous forme de dons du FIDA, de même que les initiatives visant à renforcer les institutions et les organisations de petits paysans. La politique adoptée en 2015 a complété ces objectifs, puisqu'elle mentionnait expressément l'utilisation des dons au service de l'amélioration de la participation à l'élaboration des politiques et de la production et de la diffusion des savoirs, afin d'accroître l'impact en matière de développement.
3. Le FIDA s'emploie à étoffer la gamme de produits qu'il propose, de manière à mieux s'adapter aux différents contextes dans lesquels il intervient et à mieux répondre à la diversité des besoins de ses États membres en développement. Les activités financées par des dons ordinaires font partie intégrante du modèle opérationnel renforcé du FIDA, car elles complètent et dynamisent les autres instruments de développement et jouent un rôle essentiel dans la réalisation du mandat du Fonds. Les interventions financées par des dons ont un certain nombre de caractéristiques qui les distinguent de tous les autres instruments dont dispose le FIDA. Cependant, pour accompagner l'évolution du modèle opérationnel du FIDA, la nécessité d'adapter la politique en matière de dons à l'évolution du contexte s'est imposée, compte tenu notamment de la situation liée à la COVID-19.
4. Le présent document expose la nouvelle Politique sur les dons ordinaires du FIDA⁵. Cette politique, qui remplace celle adoptée en 2015, contribuera à garantir la viabilité globale du programme de dons ordinaires et à faire d'un FIDA désormais décentralisé un partenaire de choix dans le cadre des actions entreprises pour parvenir à transformer le monde rural.

¹ <https://www.ifad.org/fr/document-detail/asset/39500701>.

² Document EB 2009/98/R.9/Rev.1.

³ IOE. IFAD Policy for Grant Financing – Corporate-level evaluation (Politique du FIDA en matière de dons – évaluation au niveau de l'institution), Rome: FIDA (2014).

⁴ Document EB 2015/114/R.2/Rev.1.

⁵ Il importe de souligner que, même s'il s'agit dans les deux cas de financements accordés à titre gracieux, les dons ordinaires sont radicalement différents des dons que le FIDA accorde aux États membres au titre de l'initiative du Cadre pour la soutenabilité de la dette (CSD). Les dons relevant du CSD, qui permettent au FIDA d'apporter un soutien sous forme de dons aux pays très endettés qui ne sont pas en mesure d'accéder à ses financements sous forme de prêts, appuient l'exécution de projets d'investissement conventionnels qui seraient normalement financés par des prêts. Le périmètre des dons ordinaires est différent de celui des activités d'investissement de base financées par le FIDA. Ces dons n'ont pas vocation à se substituer à d'autres instruments, quels qu'ils soient – CSD, fonds supplémentaires, prêts ordinaires, opérations non souveraines, assistance technique remboursable ou autre.

II. Utilité des dons ordinaires et enseignements tirés de l'expérience

5. **Performance des dons ordinaires.** Plusieurs évaluations et examens réalisés pendant la période 2014-2019 donnent un aperçu de la performance et des résultats des activités que le FIDA a financées par des dons ordinaires. À l'ENI de 2014, il faut ajouter l'ENI de l'efficacité du FIDA et de l'efficacité des opérations qu'il finance⁶, publiée en 2013, l'évaluation menée en 2019 par le Réseau d'évaluation de la performance des organisations multilatérales⁷, les éditions 2019 du Rapport annuel sur les résultats et l'impact des opérations du FIDA⁸ et du Rapport sur l'efficacité du FIDA en matière de développement⁹, et l'ENI de l'appui du FIDA aux innovations en faveur d'une agriculture paysanne inclusive et durable menée en 2020¹⁰, ainsi qu'un certain nombre d'évaluations et d'examens concernant plus précisément certaines activités financées par des dons.
6. L'étude la plus récente, l'ENI réalisée en 2020, conclut que les dons ordinaires jouent un rôle déterminant dans le repérage des innovations qui présentent une utilité pour l'agriculture paysanne, et qu'ils offrent un moyen plus souple d'aborder la question de l'inclusion et les priorités transversales du FIDA. Cette évaluation a également permis de constater que toutes les innovations financées par des dons examinées étaient utiles, voire très utiles.
7. **Spécificités.** Les éléments disponibles permettent d'affirmer que les dons ordinaires possèdent un certain nombre de traits distinctifs irremplaçables:
 - i) **Ils apportent un appui indispensable pour renforcer les résultats de l'exécution des programmes de pays du FIDA obtenus dans le cadre du programme de prêts**, car ils permettent notamment d'améliorer les capacités des gouvernements et d'autres institutions au niveau des pays.
 - ii) **Il s'agit du seul instrument qui permet au FIDA de prendre davantage de risques afin de tester et d'expérimenter des approches novatrices.** Ces initiatives peuvent ensuite être reproduites à plus grande échelle, soit dans le cadre du programme de prêts ou à l'aide d'autres instruments du FIDA, soit par d'autres partenaires.
 - iii) **Ils aident le FIDA à établir ou renforcer les partenariats au-delà des organismes publics et à tirer parti des possibilités de cofinancement.** Étant donné que les organismes chargés d'exécuter les projets financés par des dons sont choisis en fonction de leur périmètre d'action et de leurs capacités, le FIDA peut tirer parti de compétences spécialisées et de possibilités (notamment en matière de cofinancement) auxquelles les seuls organismes publics ne permettent généralement pas d'avoir accès.
 - iv) **Ils permettent au FIDA d'intervenir rapidement**, en particulier durant les crises, et d'être présent dans des situations où les financements nécessaires dépassent les ressources disponibles au titre du Système d'allocation fondé sur la performance (SAFP) ou qui ne relèvent pas de leur champ d'utilisation. Le FIDA adapte son soutien de manière à éviter de faire double emploi avec l'action humanitaire de ses partenaires. Il apporte une valeur ajoutée dans la mesure où il s'inscrit dans une démarche consistant à « reconstruire en mieux » pour assurer la transition entre secours et développement.

⁶ https://www.ifad.org/documents/38714182/39711115/efficiency_full.pdf.

⁷ Réseau d'évaluation de la performance des organisations multilatérales (MOPAN). 2017-2018 Assessments – International Fund for Agricultural Development (évaluations 2017-2018 – FIDA), Paris: MOPAN (2019).

⁸ Document EB 2019/127/R.14.

⁹ Document EB 2019/127/R.15.

¹⁰ Document EC 2020/110/W.P.5.

- v) **Ils peuvent favoriser les activités hors prêts (en particulier la participation à l'élaboration des politiques) définies dans le cadre des stratégies de pays**, car ils permettent d'intégrer ces activités de manière harmonieuse dans l'approche programmatique plus large arrêtée au niveau national.
- vi) **Ils peuvent contribuer à la participation du FIDA aux initiatives, plateformes et réseaux mondiaux et régionaux pertinents** et lui permettre de mettre en avant les besoins des populations rurales pauvres, tout en contribuant à la formulation des politiques d'ensemble, aux savoirs, aux normes et à d'autres aspects connexes.
- vii) **Grâce aux dons ordinaires, le FIDA peut dépasser le cadre national pour aborder le développement rural dans une perspective régionale et mondiale**, car il s'agit du seul outil de financement d'activités hors prêts – comme les initiatives portant sur les politiques, la coopération Sud-Sud et triangulaire (CSST) et les savoirs – qui permette de dépasser le cadre national. Les dons peuvent également être utilisés pour faciliter la mise en œuvre d'autres initiatives régionales et en maximiser les effets.
8. Au fil des ans, les dons ordinaires ont permis d'obtenir des résultats tangibles dans les domaines évoqués ci-dessus. Ils ont donné des possibilités concrètes de concertation sur les politiques et de positionnement stratégique sur des thèmes essentiels au niveau national, régional et mondial; ils ont contribué à la production de supports de connaissance importants et à la constitution de réseaux de praticiens autour des thèmes concernés; ils ont financé des travaux de recherche agricole au service des populations pauvres visant à améliorer leur sécurité alimentaire; ils ont contribué à l'expérimentation d'innovations qui ont été reproduites à plus grande échelle dans le cadre d'opérations financées par des prêts; ils ont favorisé le renforcement des capacités, par exemple en contribuant à améliorer les dispositifs de suivi-évaluation des projets d'investissement financés par le FIDA. Un certain nombre d'initiatives réussies sont présentées plus en détail à l'annexe I et dans les encadrés 1, 2 et 3.

Encadré 1

La promotion de politiques visant une transformation inclusive et durable du monde rural: résultats et enseignements

Financée par un don, la Commission de l'agriculture familiale est une instance de concertation sur les politiques relatives à l'agriculture familiale en Amérique du Sud. Initialement mise en place pour l'Argentine, le Brésil, le Paraguay et l'Uruguay, elle a ensuite été étendue à presque toute la région. Elle a contribué à l'adoption d'une définition commune du concept d'agriculture familiale et a abouti à l'établissement de registres nationaux sur lesquels appuyer l'élaboration de politiques ciblées. Plusieurs membres du Marché commun du Sud (MERCOSUR) et pays qui lui sont associés ont adopté les recommandations de cette instance, dont ils ont fait le socle de la promotion et du renforcement de l'agriculture familiale et de ses systèmes de production.

9. **Enseignements tirés de l'expérience.** Les évaluations et examens disponibles ont permis de dégager plusieurs enseignements importants, qui laissent penser qu'il est possible d'aller plus loin pour optimiser l'utilisation des ressources affectées aux dons ordinaires et pour exploiter pleinement le potentiel de renforcement de l'impact en matière de développement qu'ils recèlent.
- **Des objectifs plus précis pourraient permettre d'améliorer la définition des priorités stratégiques.** Auparavant, le programme de dons ordinaires correspondait à des domaines thématiques très vastes, ce qui permettait d'englober un large éventail de thèmes et d'activités, mais au prix d'une certaine dispersion et au détriment de la volonté de respecter les priorités stratégiques.
 - **Une intégration plus poussée aux programmes de pays pourrait permettre d'obtenir un impact plus marqué.** IOE a plus particulièrement attiré l'attention sur ce point, faisant observer qu'une intégration plus systématique améliorerait considérablement les possibilités de tirer parti du

programme de dons pour accroître les résultats et l'impact obtenus sur le terrain.

- **Les savoirs produits pourraient être exploités de manière plus systématique.** Les savoirs produits et diffusés dans le cadre des activités financées par des dons sont souvent restés inexploités, ce qui s'est parfois traduit par la conception et l'approbation de dons dont les objectifs se recoupaient et qui ne tiraient pas parti des savoirs et des résultats disponibles.
- **Le suivi-évaluation, les rapports et l'apprentissage gagneraient à être regroupés à l'échelle de l'institution.** Certes, chacun des projets financés par des dons comporte généralement un dispositif de suivi-évaluation et de supervision adapté, mais le regroupement des rapports et de l'apprentissage à l'échelle du programme a bénéficié de moins d'attention.
- **Simplifier davantage la conception et les procédures d'approbation pourrait peut-être permettre d'accélérer encore l'exécution.** Même si la conception, l'approbation et l'exécution sont déjà plus rapides pour les dons ordinaires que pour les projets d'investissement, les procédures internes à cet égard pourraient être encore simplifiées afin de gagner en souplesse et en réactivité face à l'évolution des priorités.

III. Pourquoi une nouvelle politique?

10. Certes, le programme de dons est un instrument sans équivalent qui garde toute sa pertinence et son utilité stratégique, mais les enseignements tirés de l'expérience ainsi que l'évolution actuelle du modèle d'activité, du modèle opérationnel et de l'architecture financière du FIDA imposent l'adoption d'une nouvelle politique pour piloter ce programme. Il est également nécessaire de se doter d'une nouvelle politique afin d'encadrer les modifications fondamentales qu'il est proposé d'apporter à ce programme, qui concernent notamment les mécanismes d'allocation des ressources, comme on le verra plus en détail ci-après. L'annexe II donne également un aperçu des principaux changements qui interviennent avec la mise en place de cette politique.
11. Il est important que la nouvelle politique soit adoptée en temps utile afin d'assurer la synchronisation avec les programmes mis en place durant la transition vers la Douzième reconstitution des ressources du FIDA (FIDA12) et au-delà.
12. Cette nouvelle politique¹¹ a pour objet de faire en sorte que le programme de dons ordinaires reflète la façon dont le FIDA envisage l'avenir et sa ferme volonté d'amplifier et d'intensifier son impact d'ici à 2030. La proposition de se doter à ce stade d'une nouvelle politique repose sur trois motifs essentiels:
 - **Volonté de maîtriser le coût du programme et d'orienter les ressources vers les besoins les plus criants.** L'enveloppe globale affectée aux dons ordinaires sera adaptée de manière à contribuer à la viabilité financière du FIDA. Le principe de niveau minimum soutenable de reconstitution des ressources sera utilisé pour déterminer le montant maximal à consacrer aux dons pour un cycle de reconstitution des ressources donné, en lien avec le niveau des contributions de base à la reconstitution des ressources. La méthode qui consiste à calculer le montant de l'allocation en appliquant un pourcentage fixe est abandonnée et, dans chaque scénario

¹¹ Cette politique s'applique uniquement aux dons financés par le FIDA qui ne relèvent pas de l'initiative du CSD. Elle ne concerne pas non plus les dons consentis au titre du Programme élargi d'adaptation de l'agriculture paysanne (ASAP+) ou du Programme de participation du secteur privé au financement, avec lesquels les dons ordinaires établiront des synergies afin que ces trois instruments se renforcent mutuellement. Les contributions supplémentaires fournies par des donateurs pour financer des dons qui ne relèvent pas du programme ordinaire de prêts et dons sont également exclues du champ d'application de cette politique, car leurs objectifs, leur utilisation et leur administration sont régis par des modalités propres convenues avec les donateurs respectifs.

de reconstitution des ressources, l'enveloppe allouée aux dons ordinaires sera fonction du volume global de ressources disponibles sous forme de dons (dons relevant du CSD et dons ordinaires). Ce principe permettra de faire en sorte que le financement des dons ordinaires ne se fasse pas au détriment de la disponibilité de financements relevant du CSD pour les pays qui remplissent les conditions pour en bénéficier. En outre, la distinction entre enveloppe du guichet-pays et enveloppe du guichet mondial/régional est abandonnée, et les ressources sous forme de dons ordinaires cessent d'être liées aux allocations au titre du SAFP. Ces modifications permettront au FIDA d'orienter les ressources accordées sous forme de dons vers les activités dont le potentiel d'impact est le plus important (c'est-à-dire les activités destinées à renforcer l'impact global des opérations du FIDA).

- **Intégration plus poussée dans le modèle opérationnel du FIDA.** La mise en place de nouveaux instruments et de nouvelles initiatives, comme le Programme pour la résilience du monde rural et les opérations non souveraines dans le secteur privé, permettra au FIDA d'établir des synergies solides entre ces programmes et les dons ordinaires. Les programmes d'options stratégiques pour le pays (COSOP) et les notes de stratégie de pays, qui constitueront le cadre général des interventions financées par des dons ordinaires au niveau des pays, permettront également de préciser les modalités d'interaction entre les différents instruments, y compris les dons ordinaires, dans la perspective de la réalisation d'objectifs communs à long terme. Les innovations à mettre en œuvre concerneront un large éventail de sujets, parmi lesquels non seulement les nouvelles technologies, mais aussi les approches relatives aux institutions et aux savoirs. Des procédures internes seront mises en place afin de veiller à la complémentarité et d'éviter les chevauchements.
- **Exploitation des enseignements tirés de l'expérience.** La révision de la politique, qui a pour objet de formaliser les importantes modifications mises en évidence ci-dessus, est également une occasion précieuse de tenir compte des enseignements tirés à la faveur des évaluations et bilans déjà effectués. Les domaines dans lesquels il est apparu que les dons étaient particulièrement intéressants, donnaient de meilleurs résultats et produisaient un effet de levier plus puissant seront privilégiés (comme le renforcement des capacités des parties prenantes nationales en vue d'une meilleure exécution des activités du portefeuille). Parallèlement, les domaines qui nécessitent un surcroît d'attention feront l'objet d'efforts particuliers, et des mécanismes solides seront mis en place pour gérer et transmettre les savoirs et rendre les enseignements tirés de l'expérience accessibles, afin d'optimiser l'efficacité.

Encadré 2

La promotion des partenariats: résultats et enseignements

Mis en œuvre entre 2013 et 2018, le Programme d'appui aux organisations paysannes africaines est un exemple réussi de partenariat et de mobilisation de ressources grâce à un financement sous forme de don. Un don du FIDA, d'un montant de 1,9 million d'EUR, s'est traduit par un investissement total de près de 20 millions d'EUR à l'appui du renforcement des organisations paysannes, résultant notamment de l'amélioration de l'accès aux services d'appui à l'économie et de la participation accrue des paysans à l'élaboration des politiques au niveau national et infrarégional. Parmi les principaux résultats obtenus au niveau des exploitations agricoles, ce programme s'est traduit par des gains de productivité et une hausse des revenus et des recettes.

À la fin de la période d'exécution, les organisations paysannes appuyées par le programme avaient pu mobiliser des financements publics à hauteur de 12 millions d'EUR, et plus de 4 millions d'EUR au titre d'accords de partenariat ou de contrats de vente.

IV. La Politique sur les dons ordinaires

A. Finalité et objectifs

13. Le programme de dons ordinaires a pour finalité d'aider le FIDA à accomplir son mandat, qui est de parvenir à une transformation durable et inclusive du monde rural, et de contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD). Ce programme poursuivra deux objectifs stratégiques complémentaires, dont les grandes lignes sont exposées ci-après par ordre de priorité et d'importance du volume des ressources qu'il est prévu d'allouer. Ainsi, pour chaque période de reconstitution des ressources, le montant des financements accordés sous forme de dons ordinaires au titre de l'objectif stratégique n° 1 sera nettement plus élevé.
- i) Objectif stratégique n° 1: démultiplier l'impact sur le terrain du programme de travail du FIDA, notamment en améliorant les capacités nationales afin de pérenniser les acquis obtenus.
 - ii) Objectif stratégique n° 2: favoriser la mise en place d'un cadre d'action et d'un contexte d'investissement plus porteurs pour l'agriculture paysanne et le développement rural, notamment au niveau régional et mondial.
14. Pour atteindre ces objectifs stratégiques, on exploitera les volets suivants, auxquels ces deux objectifs correspondent l'un comme l'autre:
- **Améliorer le cadre d'action et le contexte d'investissement.** Au niveau national, il s'agira notamment de procéder à un travail d'analyse à l'appui des activités hors prêts, en particulier celles qui auront été déterminées dans les stratégies de pays, et d'aller dans le sens des plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable et de l'action menée par les équipes de pays des Nations Unies. Au niveau régional et mondial, il s'agira d'encourager les politiques globales propres à favoriser une transformation inclusive et durable du monde rural et des systèmes alimentaires, de manière à créer un environnement propice à l'investissement dans l'agriculture paysanne.
 - **Tirer parti des savoir-faire et des ressources des partenaires stratégiques et opérationnels pour intensifier l'impact du programme de travail du FIDA.** Dans le cadre des partenariats bénéficiant du concours de dons ordinaires, on s'efforcera d'autonomiser les plus vulnérables tout en renforçant les filières et les systèmes d'approvisionnement alimentaire locaux et les économies locales afin d'optimiser et de pérenniser les résultats. Il s'agira également d'utiliser les dons ordinaires pour renforcer les capacités des institutions et des organisations dans les pays en développement afin d'améliorer l'appropriation, l'efficacité et la viabilité des opérations financées par le FIDA. Dans ce cadre, le FIDA utilisera également les dons ordinaires pour mobiliser des ressources financières auprès des partenaires concernés. Il est possible de nouer des partenariats opérationnels avec des organismes de développement qui disposent d'un avantage comparatif pour les interventions d'urgence dans les situations de crise ou de fragilité, lorsqu'il est nécessaire d'agir rapidement. Le FIDA peut apporter sa connaissance approfondie des petits exploitants agricoles afin de compléter l'action de partenaires comme les autres organismes ayant leur siège à Rome, de manière à renforcer l'impact des interventions menées au sortir d'une situation d'urgence et des interventions de développement à long terme.
 - **Améliorer la disponibilité et l'assimilation des connaissances et des innovations utiles pour renforcer l'impact et la durabilité.** Les savoirs concernés, qui engloberont les techniques et les travaux de recherche novateurs utiles aux pauvres, seront particulièrement axés sur la mise à l'essai, l'expérimentation et l'adaptation d'innovations s'adressant aux

populations pauvres, notamment dans la perspective de leur reproduction à plus grande échelle par les pouvoirs publics compétents, soit dans le cadre du programme de prêts et dons du FIDA, soit en faisant appel aux ressources des partenaires de développement du FIDA.

15. Les domaines prioritaires décrits ci-dessus serviront avant tout à renforcer l'exécution et les résultats du programme de prêts et dons, en particulier dans le cadre des programmes de pays du Fonds. Certes, chaque don n'aura pas à répondre à l'ensemble de ces priorités, mais celles-ci sont liées entre elles et interdépendantes, et elles se renforcent mutuellement. En outre, dans le cas où les propositions éventuellement admissibles à un financement au titre de l'un ou des deux objectifs stratégiques dépasseraient le montant des ressources disponibles, il conviendra de prendre une décision finale quant à leur soumission pour approbation en classant par ordre de priorité les différentes propositions admissibles. Les dispositions visant à déterminer les priorités en matière d'allocation des ressources dans le cadre du programme sont exposées à la section C ci-après.

Encadré 3

La promotion des savoirs et des innovations: résultats et enseignements

En République-Unie de Tanzanie, le don accordé à Farm Radio International en faveur du projet d'expansion des technologies dans le secteur agricole au moyen de la vulgarisation (« Upscaling Technologies in Agriculture through Knowledge Extension ») est un exemple de réussite qui montre comment les innovations et les savoirs peuvent être mis à profit dans le cadre de dons pour renforcer les liens entre la recherche, la vulgarisation et les paysans grâce aux possibilités qu'offrent les technologies de l'information et des communications.

Ce don a permis de mettre au point deux outils novateurs qui s'appuient sur ces technologies: Uliza Answers et la plateforme Knowledge Plus.

Uliza Answers est un mécanisme novateur qui allie technologies connectées et technologies traditionnelles pour mettre en commun en temps réel les réactions et les avis des agriculteurs. La plateforme Knowledge Plus est un outil numérique qui permet à des « paysans modèles » d'accéder à des services de vulgarisation en ligne grâce à des applications internet ou mobiles. Des centaines de milliers de petits exploitants agricoles de République-Unie de Tanzanie bénéficient déjà de ces deux innovations, dont les perspectives de reproduction à plus grande échelle sont prometteuses.

B. Théorie du changement

16. La théorie du changement du programme de dons ordinaires s'appuie sur les enseignements tirés de la mise en œuvre des activités financées au titre de dons du FIDA au fil des ans, tout en tenant compte des évolutions actuelles de l'orientation stratégique du Fonds. Les propositions de don porteront notamment sur des interventions de nature catalytique propres à exercer un effet mobilisateur afin d'ouvrir au FIDA de plus larges possibilités d'implication dans le cadre du programme de prêts et dons ou d'autres programmes et instruments. Il en résultera des synergies permettant aux différents instruments de prêt et hors prêts que propose le FIDA de se renforcer mutuellement, ce qui se traduira par une présence plus marquée au-delà du cadre national, contribuera à la mise en place de partenariats susceptibles de déboucher sur des cofinancements, et permettra d'améliorer la qualité d'ensemble des politiques et des opérations du FIDA.
17. Cette théorie du changement est représentée à l'annexe III, qui montre comment l'effet de catalyse des interventions financées par des dons ouvrira de nouvelles possibilités qui aideront le FIDA à accomplir son mandat global. Elle fait référence aux ambitions et aux effets de haut niveau du programme de dons dans son ensemble, mais il conviendra aussi d'expliquer, pour chaque initiative, en quoi celle-ci correspond aux principes de la présente politique.

C. Principes fondamentaux

18. **Niveau viable de l'enveloppe allouée au programme de dons.** La méthode qui consiste à calculer le montant de l'enveloppe allouée aux dons ordinaires en appliquant un pourcentage fixe sera abandonnée¹² au profit de la désignation d'un montant prédéterminé qui sera convenu dans le cadre des consultations sur la reconstitution des ressources. L'objectif est de faire en sorte que le montant des ressources que le FIDA consacre aux dons n'excède pas un niveau compatible avec la viabilité financière du Fonds, lequel découle du résultat de la reconstitution de ses ressources¹³. Le montant estimatif de l'enveloppe disponible pendant une période de reconstitution des ressources donnée sera calculé au début de chaque cycle triennal, en fonction des engagements pris par les Membres en début de période de reconstitution des ressources; ce montant pourra être modulé chaque année pour tenir compte des résultats de la mise à jour du calcul des ressources disponibles pour engagement, en se fondant sur le principe de niveau minimum soutenable de reconstitution des ressources¹⁴. De plus, le montant de l'enveloppe disponible sera calculé en tenant compte du volume global disponible de ressources sous forme de dons, qui comprend aussi bien les dons relevant du CSD que les dons ordinaires.
19. **Valeur ajoutée.** Le programme portera en priorité sur les interventions pour lesquelles le financement sous forme de don ordinaire présente incontestablement une valeur ajoutée par rapport aux autres instruments, ainsi que sur les activités pour lesquelles il est nécessaire d'adopter une approche novatrice. Les dons ordinaires viendront compléter d'autres programmes et initiatives et contribueront à se saisir des possibilités qui se présentent dans le cadre des trois priorités décrites plus haut (politiques, partenariats et savoirs), de sorte qu'ils serviront à amplifier et intensifier l'impact global du FIDA. Les possibilités à saisir et les activités à mener en vue d'une intervention complémentaire et source de valeur ajoutée seront recherchées dans tout l'éventail des instruments du FIDA, notamment dans le cadre de l'examen interne des COSOP et des opérations financées par le Fonds. En outre, les dons ordinaires ne seront pas utilisés pour financer une activité qui pourrait relever du budget administratif du FIDA.
20. **Critères de priorité pour les activités à financer au moyen de dons ordinaires.** Une activité ne pourra être financée par des dons ordinaires que s'il est démontré qu'elle correspond aux objectifs stratégiques du programme et aux priorités et engagements pertinents définis à l'occasion de la reconstitution des ressources du FIDA, et à condition d'apporter une contribution concrète à leur réalisation. Il est prévu que, dans le cadre de chaque cycle de reconstitution, la majeure partie des ressources disponibles serviront à financer des activités axées sur la réalisation de l'objectif stratégique n° 1, c'est-à-dire qui renforcent les résultats du FIDA sur le terrain. Un récapitulatif des engagements prioritaires souscrits à l'occasion de la reconstitution des ressources qui sont susceptibles de tirer profit d'activités financées par des dons sera présenté pour approbation à la dernière session du Conseil d'administration précédant le début de chaque cycle de reconstitution des ressources¹⁵. Le Conseil d'administration et la direction pourront ainsi décider en connaissance de cause quelles activités doivent bénéficier en priorité d'un financement sous forme de don, une fois déterminé le volume indicatif du programme à financer au cours du cycle en question. De plus, les propositions ne seront pas approuvées en fonction de l'ordre dans lequel elles sont présentées,

¹² Jusqu'à FIDA11, le montant de l'enveloppe destinée au programme de dons du FIDA était calculé en appliquant un pourcentage fixe (6,5%) au montant total du programme de prêts et dons pour une période de reconstitution des ressources donnée.

¹³ Pour la période de FIDA12, il a été convenu d'allouer une enveloppe de 100 millions d'USD (document GC 44/L.6/Rev.1).

¹⁴ Principe arrêté à l'occasion de la réforme du CSD (document EB 2019/128/R.44).

¹⁵ Par exemple, en décembre 2021 pour le cycle de FIDA12.

mais seront évaluées au moyen des procédures d'assurance qualité rigoureuses et indépendantes du FIDA afin de déterminer dans quelle mesure elles correspondent aux critères de financement¹⁶. Une fiche d'évaluation indépendante des propositions permettant de les classer par ordre de priorité est présentée à l'annexe IV.

21. **Pays admissibles.** La présente politique met fin à la méthode qui consistait à affecter une part de l'enveloppe des dons ordinaires à des pays « verts »¹⁷, au titre de leur allocation SAFF, et à exclure les pays admissibles à une aide du CSD du bénéfice des financements accordés sous forme de dons ordinaires au titre du guichet-pays. Les ressources accordées au titre du programme de dons ordinaires cessent d'être liées au SAFF, ce qui signifie qu'aucune allocation ne sera d'emblée mise à la disposition d'un pays ou d'une région sur la base de l'existence, du volume et des conditions de financement d'un programme de prêts au titre du SAFF, et que les pays qui reçoivent des ressources du FIDA au titre du CSD ne seront pas exclus a priori. Conformément à l'engagement pris par le FIDA qui consiste à allouer ses ressources de base aux pays à faible revenu et aux pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure, les ressources sous forme de dons ordinaires ne seront utilisées dans les pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure que dans le cadre d'initiatives plus vastes concernant plusieurs pays et visant expressément des pays à faible revenu ou à revenu intermédiaire de la tranche inférieure.
22. **Approche catalytique et articulations avec les priorités nationales et régionales.** Les activités financées au titre du programme et les autres instruments de développement du FIDA se renforceront mutuellement, et l'approche catalytique des projets financés par des dons fera partie intégrante du modèle opérationnel renforcé du FIDA. Compte tenu du montant, par définition limité, de l'enveloppe globale des dons ordinaires et de chacune des propositions financées au titre de ce programme, tous les projets auront une vocation catalytique et contribueront aux autres initiatives et programmes qui font partie du nouveau modèle opérationnel et de la nouvelle orientation stratégique du FIDA. Ainsi, les projets financés au moyen d'un don constitueront des outils essentiels au service des programmes, des politiques, des stratégies et des initiatives du FIDA. Afin de favoriser les articulations avec l'exécution des programmes de pays dans le cadre du programme de prêts, les COSOP et les notes de stratégie de pays devront jouer un rôle essentiel dans le choix des activités qui se prêtent à un financement sous forme de don.
23. L'effet de catalyse des dons ordinaires se fera doublement sentir, puisqu'ils permettront non seulement de mobiliser des financements supplémentaires, mais aussi d'expérimenter des initiatives ayant vocation à être reproduites à plus grande échelle ou adoptées au niveau régional. Par exemple, des initiatives financées par des dons ordinaires pourront permettre, grâce à des interventions souples et ciblées, d'améliorer l'offre d'activités hors prêts adaptées aux situations de crise, de transition¹⁸ ou de fragilité. Les dons ordinaires pourraient également appuyer l'action du FIDA dans les petits États insulaires en développement et les activités régionales, notamment en contribuant à la concertation sur les politiques à l'échelle régionale, qui est indispensable à la réussite des opérations de prêt régionales du FIDA¹⁹.

¹⁶ La fonction interne d'assurance qualité du FIDA, déjà en place, est chargée d'évaluer toutes les opérations financées par le Fonds selon une perspective indépendante et de conseiller la haute direction quant à l'approbation de ces opérations. Étant donné la nature intrinsèquement concurrentielle des financements relevant du programme de dons ordinaires, la fonction d'assurance qualité sera également chargée de classer par ordre de priorité les propositions concurrentes.

¹⁷ Définis comme des pays qui ne reçoivent aucun financement relevant, en tout ou en partie, du CSD.

¹⁸ Document EB 2018/125/R.7/Rev.1.

¹⁹ Document EB 2018/125/R.7/Add.2.

24. De plus, le programme permettra de forger ou de renforcer les partenariats, par exemple dans le cadre de la stratégie de collaboration avec le secteur privé 2019-2024 du FIDA, et il contribuera au succès de la mise en œuvre du Cadre de partenariat du FIDA. À cet égard, la collaboration entre les organismes ayant leur siège à Rome fera l'objet d'une attention particulière. Les dons ordinaires financeront aussi la production et la transmission des savoirs, concourant ainsi à la mise en œuvre de la Stratégie du FIDA en matière de gestion des savoirs.
25. **Sélection souple mais rigoureuse et transparente des partenaires d'exécution.** La sélection des bénéficiaires des dons se fera en principe par voie de mise en concurrence, sauf pour les propositions pour lesquelles le financement demandé au FIDA est inférieur à 100 000 USD, ou dans des circonstances exceptionnelles qui seront définies dans les procédures de mise en œuvre. Pourront recevoir ces dons des États membres en développement, des organismes intergouvernementaux (y compris des organismes des Nations Unies), des organisations de la société civile, des établissements d'enseignement et de recherche, des associations ou organisations de producteurs, et des fondations et sociétés privées (dans ce dernier cas, des règles de cofinancement plus strictes s'appliqueront). Les organismes d'exécution retenus devront avoir été constitués conformément à la législation d'un État membre du FIDA.
26. Les entités privées resteront admissibles à des dons ordinaires. Cela n'entraînera aucune redondance avec les opérations réalisées au titre de la stratégie adoptée par le FIDA à l'égard du secteur privé et du Cadre des opérations non souveraines du FIDA, qui sont les principaux canaux utilisés par le FIDA pour collaborer avec le secteur privé et proposer des instruments de financement sous forme de prêts, de prises de participation et d'autres formules permettant d'atténuer les risques. Dans le cas des dons ordinaires, la sélection des bénéficiaires sera fonction de la nature des activités proposées: les entreprises privées pourront obtenir des ressources lorsqu'elles seront considérées comme les bénéficiaires les plus appropriés.
27. **Optimisation de l'utilisation des ressources.** Pour donner plus de poids à la règle selon laquelle les propositions de projet doivent être modestes, mais exercer un effet de catalyse, les procédures de mise en œuvre ayant trait à cette politique fixeront un plafond applicable à chaque proposition de don. Une procédure souple et accélérée d'examen et d'approbation des dons destinés à faire face à une situation d'urgence sera arrêtée dans le cadre de l'élaboration des procédures qui régiront la mise en œuvre de cette politique, de manière à concilier le besoin d'une plus grande agilité des processus et la nécessité de continuer à garantir une surveillance rigoureuse²⁰. Par ailleurs, pour atténuer les risques qu'entraînerait la multiplication de propositions d'un faible montant – par exemple des coûts de transaction excessifs à la charge du Fonds –, le FIDA fixera un montant minimum ou un nombre moyen de dons par cycle de reconstitution des ressources, qui seront également déterminés dans le cadre des procédures de mise en œuvre de la politique. Il est prévu que le montant de l'enveloppe globale consacrée aux dons ordinaires sera moins élevé qu'auparavant (ce qui ne permettra pas d'approuver un grand nombre de dons au cours d'un même cycle de reconstitution); cependant, des mesures seront prises afin que chaque proposition porte sur un montant suffisant pour se traduire par toute une série d'avantages, notamment la mobilisation de cofinancements apportés par les organismes d'exécution et d'autres partenaires.
28. **Approbaton.** Le Conseil d'administration du FIDA a délégué au Président l'approbation des propositions de don d'un montant n'excédant pas l'équivalent de

²⁰ Les enseignements tirés des projets d'exécution menés dans le cadre du Mécanisme de relance en faveur des populations rurales pauvres seront pris en compte lors de l'élaboration des procédures de mise en œuvre.

500 000 USD, tandis que les dons supérieurs à ce montant doivent être approuvés par le Conseil d'administration²¹. Cette disposition n'est pas modifiée dans la nouvelle politique. Toutes les propositions portant sur l'octroi de dons à des entités privées seront examinées et approuvées par le Conseil d'administration, indépendamment de leur montant.

D. Gestion des risques

29. Il faut s'attendre à ce que le programme de dons ordinaires serve fréquemment à financer des activités novatrices qui ne disposent parfois que d'une validation de principe. Le FIDA n'ignore pas que cette caractéristique des activités financées par des dons est essentielle pour permettre au programme de jouer son rôle de catalyseur et de combiner les différents instruments dont dispose le FIDA. Le Fonds est donc bien conscient qu'il peut être exposé à un certain nombre de risques face auxquels il se propose de prendre les mesures d'atténuation qui s'imposent. Compte tenu de la nature des activités envisagées, et conformément au Cadre de gestion globale des risques, les types de risques et les mesures d'atténuation ci-après seront pris en considération:

- **Risques stratégiques.** Ces risques sont susceptibles de constituer une menace si les priorités institutionnelles ne sont pas suffisamment respectées et si la concordance avec la mission et la vision du FIDA est insuffisante. La principale stratégie d'atténuation consistera à mettre en place une solide fonction de supervision du portefeuille de dons, de manière à faire en sorte que les propositions ne puissent entrer dans la réserve qu'à condition de correspondre aux priorités stratégiques, et que les rapports soient établis en temps voulu en s'appuyant sur un cadre de résultats conçu à cet effet (voir l'annexe V).
- **Risques opérationnels.** Ceux-ci résultent de l'utilisation de fonds pour des activités qui ne remplissent pas les conditions ouvrant droit à un financement sous forme de dons ordinaires, qui ne correspondent pas aux objectifs acceptés par le bénéficiaire, ou qui ne permettent pas d'obtenir les résultats escomptés. Pour atténuer ces risques, des mesures appropriées seront prises en ce qui concerne la sélection, les vérifications préalables et les contrôles en cours d'exécution, afin que les ressources soient utilisées comme il convient et que les résultats escomptés soient obtenus.
- **Risques fiduciaires.** Ils concernent le non-respect du Règlement financier du FIDA dans le cadre de l'exécution des activités relevant des projets, et une utilisation des financements non conforme aux fins prévues, ou qui ne tient guère compte des impératifs d'économie, d'efficacité et d'efficacités. Ces risques seront atténués par l'application des procédures de passation des marchés et de gestion financière du FIDA (qui feront l'objet d'une nouvelle évaluation lors de la mise au point des procédures de mise en œuvre de la présente politique), et notamment des audits externes ainsi que des vérifications préalables à l'attribution des dons.
- **Risques d'atteinte à la réputation.** Ceux-ci sont liés aux problèmes suivants: i) procédures inefficaces se traduisant par des périodes d'incertitude prolongées dans l'attente de l'approbation des propositions; ii) défaillances de divers ordres de la part des bénéficiaires des activités financées au moyen des dons. Des procédures de mise en œuvre révisées, axées sur l'efficacité de l'examen et de l'approbation des dons, seront appliquées; elles concerneront notamment les risques liés aux bénéficiaires secondaires, aux sous-traitants et aux prestataires de services. De plus, des mesures de vigilance seront appliquées et une protection juridique appropriée sera garantie aux termes des accords juridiques signés par les bénéficiaires des dons. Des mesures de

²¹ Document EB 2009/98/R.9/Rev.1.

vigilance renforcées continueront de s'appliquer en ce qui concerne les bénéficiaires du secteur privé.

- **Les risques financiers** ont trait aux pertes financières découlant de l'incapacité du FIDA de gérer l'ensemble de ses ressources financières de manière efficiente et économique, par exemple en consacrant un volume de financements excessif aux programmes financés par des dons, au détriment de la viabilité financière globale. L'atténuation de ces risques fait partie intégrante du mécanisme d'allocation de ressources mis en place dans le cadre de la présente politique. Étant donné que l'enveloppe consacrée aux dons ordinaires ne correspondra plus à un pourcentage de ressources fixe, les engagements financiers pris au titre du programme de dons ne dépasseront jamais un niveau compatible avec la viabilité financière du FIDA, et leur montant sera toujours dimensionné en fonction du niveau de reconstitution des ressources.
 - Pour pallier **les risques juridiques**, le FIDA mettra en place la protection juridique qui convient à la faveur de l'élaboration et de la négociation des instruments juridiques qui régiront les initiatives financées au moyen de dons ordinaires.
30. Outre ces catégories de risque de niveau supérieur qui concernent l'instrument de financement sous forme de dons ordinaires, les risques propres à chacune des propositions de don seront recensés et évalués, et les mesures d'atténuation voulues seront proposées. La robustesse de la gestion des risques sera prise en considération lors de l'examen des dons ordinaires.

V. Mise en œuvre de la politique

31. **Procédures de mise en œuvre.** La présente politique remplacera la précédente politique en matière de dons²² et entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2022. Pendant la période de transition qui suivra immédiatement l'approbation de la politique, les principes généraux de celle-ci seront appliqués. Les procédures de mise en œuvre de la politique seront élaborées dès qu'elle aura été approuvée par le Conseil d'administration, et prévoiront, entre autres dispositions: des processus de conception et d'approbation simplifiés et adaptés aux situations, et des indications sur la mise en place des critères d'allocation des ressources dans le cadre du programme, tels qu'ils figurent à l'annexe IV.
32. **Fonction de suivi, d'établissement de rapports et d'apprentissage.** Les procédures révisées renforceront l'obligation redditionnelle applicable à la gestion des propositions de don et introduiront des mécanismes qui permettront d'améliorer le suivi, l'établissement de rapports et l'apprentissage dans le cadre des projets qui relèvent du programme. En outre, la fonction de supervision institutionnelle relative aux projets financés par des dons sera renforcée afin d'améliorer la mise en œuvre, de faciliter les travaux d'analyse, y compris le recensement en interne des initiatives financées par des dons en cours d'exécution, et d'éviter la prolifération des dons couvrant des domaines similaires. Elle permettra de promouvoir la mise à profit de l'expérience acquise, sachant que les dons en cours alimenteront des discussions internes, ce qui pourrait mener à la reproduction, à plus grande échelle ou non, des activités. Elle jouera également un rôle déterminant s'agissant de garantir les effets de complémentarité et d'éviter les chevauchements entre différentes initiatives, ainsi que de repérer les liens potentiels, par exemple entre les dons ordinaires et les projets financés par le Programme élargi d'adaptation de l'agriculture paysanne (ASAP+) ou le Programme de participation du secteur privé au financement. Cette fonction sera mise en place au sein de la structure organisationnelle existante du FIDA et sera définie avec les procédures de mise en œuvre. Le portefeuille de dons sera intégré

²² EB 2015/114/R.2/Rev.1.

aux systèmes de suivi institutionnels de façon à améliorer l'établissement de rapports et l'apprentissage. Des exigences claires seront définies afin que la division ou le département qui parraine le don puisse gérer celui-ci de façon plus efficace et plus rationnelle.

33. Chaque année, un rapport de situation distinct sur la mise en œuvre de la politique sera établi et présenté au Conseil d'administration à sa session d'avril²³. Les auteurs de ce rapport y examineront les opérations effectuées l'année précédente et utiliseront les indicateurs du cadre de résultats. Ils communiqueront des informations sur l'allocation des ressources relevant des dons ordinaires ainsi que sur les résultats obtenus et les enseignements tirés de l'expérience. De plus, dans le rapport d'examen à mi-parcours présenté à chaque consultation sur la reconstitution des ressources, la direction inclura une section consacrée à la mise en œuvre de la Politique sur les dons ordinaires.
34. On trouvera à l'annexe V un cadre de résultats donné à titre indicatif, qui sera défini de façon plus précise lorsque les procédures de mise en œuvre de la politique seront élaborées. Cette version finale comprendra des cibles et, s'ils sont disponibles, des indicateurs de référence. Elle sera communiquée au Conseil pour information en même temps que le premier rapport de situation.
35. **Évaluation de la politique.** Une autoévaluation plus approfondie de la mise en œuvre de la politique et des résultats obtenus au moyen des projets financés par des dons sera réalisée par la direction une fois que la politique aura été approuvée et que deux cycles de reconstitution des ressources seront terminés. Un examen à mi-parcours sera aussi effectué. Avant de procéder à cette autoévaluation, la direction sollicitera les commentaires du Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA au sujet de la méthode à employer. Les résultats de l'autoévaluation approfondie et de l'examen à mi-parcours, ainsi que les enseignements tirés de l'expérience, seront présentés au Conseil d'administration. Des révisions de la politique pourront être envisagées à l'issue de l'examen à mi-parcours.
36. **Communication et portée.** On s'emploiera de manière systématique à veiller à l'application intégrale de la présente politique et de ses procédures de mise en œuvre en temps utile, et à offrir au personnel concerné la formation voulue. On s'efforcera également de sensibiliser les bénéficiaires de dons potentiels en utilisant divers instruments de communication – par exemple, en informant systématiquement la communauté du développement des possibilités offertes par le programme de dons ordinaires –, ainsi que d'améliorer la communication concernant chaque proposition.
37. **Dérogation à la politique.** Toute dérogation importante à la présente politique demandée à des fins exceptionnelles sera évaluée au cas par cas et devra être approuvée par le Président du FIDA.

²³ Ce rapport spécifique viendra compléter toute autre information communiquée dans le Rapport sur l'efficacité du FIDA en matière de développement (RIDE).

Synthèse des résultats et des enseignements tirés de l'expérience, et cas exemplaires d'initiatives financées au titre de dons

I. Synthèse des résultats et des enseignements tirés de l'expérience

1. **Les dons constituent un instrument utile qui complète les actions menées par le FIDA et contribue à la réalisation de son mandat.** Le fait que le FIDA dispose d'un programme de dons ordinaires est parfaitement cohérent avec son double rôle d'institution financière et d'organisme spécialisé des Nations Unies. Les dons aident à établir des partenariats, y compris au sein du système des Nations Unies et avec le secteur privé, à appuyer les travaux de recherche sur la lutte contre la pauvreté, à encourager l'innovation et à produire des savoirs. De plus, le programme de dons peut conserver tout son intérêt malgré la mise en place de nouveaux programmes, tels que l'ASAP+ et le Programme de participation du secteur privé au financement, et dans le contexte de l'évolution du modèle opérationnel du FIDA, puisque le programme de dons ordinaires permet de créer des synergies entre différents programmes.
2. **Les objectifs du programme de dons ordinaires devraient être révisés.** Il ressort de l'expérience acquise que les objectifs des précédentes politiques sur les dons, bien que généralement pertinents, étaient peut-être trop génériques et qu'ils n'attachaient pas une importance suffisante au ciblage ou à l'établissement de priorités. En conséquence, les activités financées au titre des dons n'étaient que faiblement harmonisées avec les finalités des politiques respectives et dénotaient un manque de vision stratégique. La révision et la nouvelle hiérarchisation des objectifs de la politique sur les dons peuvent jouer un rôle capital en permettant au programme de conserver tout son intérêt.
3. **Il conviendra de procéder à la hiérarchisation des propositions de façon plus stratégique.** Compte tenu de l'évolution que connaît la vision stratégique du FIDA, il importe que seules les propositions les plus stratégiques, qui ont un puissant effet catalytique et de forts effets de synergie, soient sélectionnées au titre du programme de dons.
4. **Il faut redoubler d'efforts pour mettre en lumière la capacité des initiatives financées par un don de produire un impact.** L'impact des initiatives financées par un don risque d'être difficile à attribuer compte tenu de la brièveté de la période d'exécution, des coûts de transaction élevés associés à la conduite d'une évaluation d'impact pour des projets de taille relativement réduite et de la nature des initiatives mêmes, mais les données factuelles disponibles laissent penser qu'un impact plus important pourrait être obtenu au moyen d'une harmonisation étroite avec les autres initiatives financées par le FIDA et avec les stratégies de celui-ci.
5. **Les résultats obtenus dans le cadre des activités financées par des dons sont amplement démontrés, mais la communication et la diffusion des enseignements tirés de l'expérience ont parfois laissé à désirer.** Malgré la bonne performance de nombreuses propositions, l'efficacité du programme de dons dans son ensemble aurait pu être améliorée si l'on avait accordé plus d'attention aux pratiques optimales de gestion du portefeuille de dons. Par exemple, les activités financées par des dons ont produit une somme importante de savoirs dont la diffusion – y compris en interne – n'a pas toujours été régulière. La même remarque s'applique au suivi-évaluation, à la supervision et à l'établissement de rapports. Presque toutes les défaillances mentionnées pourraient être corrigées grâce à une meilleure gestion pendant la mise en œuvre et après l'achèvement. Il convient de se pencher sur la question des barrières linguistiques entre les

différentes régions qui, par le passé, a suscité des difficultés faute de ressources suffisantes pour rendre ces enseignements disponibles en anglais à l'échelle institutionnelle.

6. **L'absence d'un processus centralisé de supervision, de suivi et de recueil des enseignements tirés de l'expérience a compromis l'efficacité des initiatives financées par des dons.** Lors de l'élaboration des procédures de mise en œuvre révisées, il faudra déterminer au niveau institutionnel les responsabilités relatives à la supervision, au suivi et au recueil des enseignements et des résultats tirés du programme de dons et définir précisément les rôles et les responsabilités.
7. **L'efficacité du programme de dons pourrait être améliorée.** À cet effet, on pourrait envisager de simplifier les processus d'examen et d'approbation pour réduire à la fois leur durée et les coûts de transaction incombant aux divisions ou aux départements parrainant les dons.

II. Cas exemplaires d'initiatives financées au titre de dons

8. **Programme de coopération à moyen terme avec les organisations paysannes dans la région Asie et Pacifique.** Ce programme a pour objet de renforcer les organisations paysannes au niveau national, sous-régional et régional. Le don versé à ce titre s'inscrit dans un programme solide de partage des savoirs et de gestion qui couvre 20 pays. Le Programme de coopération est de plus en plus lié ou intégré aux programmes de pays du FIDA. Le volet de partage des savoirs a pour point culminant les foires annuelles de gestion des savoirs, qui sont l'occasion de recenser et de partager les bonnes pratiques promues par les organisations paysannes. Pendant ces foires, les participants peuvent voter pour la pratique qui est, selon eux, la meilleure parmi celles présentées, et les gagnants reçoivent une petite somme d'argent qui doit être utilisée pour organiser des visites d'apprentissage ou pour élargir la portée des activités. Certaines de ces pratiques ont également été mentionnées dans des publications et sur les plateformes en ligne de partenaires comme l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, l'Union européenne et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). Pendant la pandémie de COVID-19, les réseaux et les mécanismes de diffusion établis au titre de ce programme ont été utilisés pour mobiliser des ressources du Mécanisme de relance en faveur des populations rurales pauvres, ce qui a permis à nombre de petits exploitants de recevoir des financements modestes du Mécanisme.
9. **Projet d'expansion des technologies dans le secteur agricole au moyen de la vulgarisation (« Upscaling Technologies in Agriculture through Knowledge Extension ») en République-Unie de Tanzanie.** Ce projet vise à renforcer les liens entre travaux de recherche, services de vulgarisation et agriculteurs grâce aux technologies de l'information et des communications. À cette fin, le bénéficiaire du don, Farm Radio International, a mis au point deux outils qui s'appuient sur ces technologies, à savoir Uliza Answers et la plateforme Knowledge Plus. Uliza Answers est un mécanisme novateur conjuguant technologies connectées et technologies traditionnelles pour mettre en commun les réactions en temps réel et les avis des agriculteurs. La plateforme Knowledge Plus permet à des agriculteurs jouant le rôle de « paysans modèles » d'accéder à des services de vulgarisation en ligne grâce à des applications web et mobiles. Des centaines de milliers de petits exploitants en République-Unie de Tanzanie profitent déjà de ces deux innovations, dont les perspectives d'expansion sont prometteuses.
10. **Partenariat FIDA-Bioversity International concernant les espèces négligées ou sous-utilisées.** Ce partenariat englobe plusieurs dons faits à l'appui d'investissements en faveur des espèces négligées ou sous-utilisées dans le cadre de l'approche du FIDA dans ce domaine. Dans l'approche, le FIDA reconnaît ces

ressources comme des moteurs de la croissance économique et comme un moyen d'autonomiser les populations vulnérables. Il propose un nouveau cadre applicable aux filières, fondé sur des interventions multipartites et participatives. Le partenariat a permis de mettre en œuvre nombre d'initiatives en faveur de la conservation des grains locaux et des connaissances autochtones au sujet de leur utilisation, ce qui a renforcé la résilience des communautés rurales pauvres. Des marques commercialisant des espèces négligées ou sous-utilisées, comme Kolli Hills Natural Foods dans le Tamil Nadu (Inde), ont été établies, créant des revenus réguliers pour les cultivateurs de millet. Les expériences fructueuses ont été relayées dans des guides touristiques et dans le cadre de l'agrotourisme. Les activités ont été généralisées au moyen de plateformes nationales multipartites et en collaboration avec le secteur privé. L'approche intégrée du programme axée sur les moyens d'existence a été présentée à l'occasion de forums locaux, nationaux et internationaux, ce qui a contribué à la création d'un environnement stratégique favorable aux variétés de millet nutritives. Au niveau mondial, les conclusions des différentes phases du programme sur les espèces négligées ou sous-utilisées ont été communiquées aux décideurs et à d'autres parties prenantes dans des publications et des articles scientifiques et lors d'une série de manifestations internationales. Parmi celles-ci, on peut citer le séminaire « Des cultures pour le XXI^e siècle », tenu à Cordoue (Espagne) en décembre 2012, et la Conférence sur les espèces négligées ou sous-utilisées tenue à Accra (Ghana) en septembre 2013.

11. **Projet de promotion de l'entrepreneuriat aquacole au Cameroun.** Ce projet a financé la création de trois stations aquacoles consacrées à la production d'alevins et à la formation de jeunes pisciculteurs. Il a contribué à l'établissement de 300 fermes aquicoles comptant plus de 1 000 bassins, et a ainsi permis de créer 1 500 emplois et de produire 637 000 tonnes de poisson, au profit de 7 525 ruraux.
12. **Nouer des partenariats pour créer de la valeur: promotion des partenariats public-privé-producteurs au sein des projets de développement des filières financés par le FIDA.** Ce don a appuyé l'établissement de partenariats public-privé-producteurs dans le cadre de projets financés par des prêts du FIDA, ainsi que la conduite de travaux avec les fonctionnaires de l'administration publique, le personnel des projets et les organisations de producteurs. Certains partenariats ainsi établis ont permis de montrer le potentiel des accords à long terme conclus entre les parties prenantes de filières comme celles du café, des produits laitiers, de l'aquaculture et des cultures de base. Le don a aussi servi à financer l'élaboration de plans d'activité viables par les petits exploitants agricoles, ainsi que des activités de renforcement des capacités concernant l'intégration des filières à l'intention à la fois du personnel des projets et des bénéficiaires.
13. **Reproduction à plus grande échelle de méthodes axées sur les ménages en faveur de l'autonomisation: de plusieurs milliers à des millions.** Ce don régional à Oxfam Novib, aux Pays-Bas, couvre plusieurs pays d'Afrique orientale et australe et d'Afrique de l'Ouest et du Centre. Il contribue grandement à la lutte contre la pauvreté et à la transformation de la dynamique femmes-hommes dans le cadre des projets du FIDA, dans la mesure où il permet de mettre à l'essai et d'établir des mécanismes qui promeuvent et reproduisent à plus grande échelle les méthodes axées sur les ménages. Conformément à ces dernières, les femmes, les hommes et les jeunes marginalisés des zones rurales jouent le rôle d'agents du changement dans le cadre d'une méthode de travail avec les groupes cibles plus axée sur la demande et plus participative. L'équipe du projet apporte son soutien à certains programmes du portefeuille du FIDA financés par des prêts par l'intermédiaire des communautés d'apprentissage pour l'autonomisation et des services administratifs des pôles régionaux en cours de création. Au mois de mars 2020, le programme avait atteint 3 230 ménages, soit 6 490 personnes (55% de femmes et 45% d'hommes). Sur ce total, 577 ménages (1 947 personnes)

étaient des bénéficiaires de projets du FIDA qui étaient directement concernés par les activités de renforcement des capacités relevant des méthodes axées sur les ménages, et 2 653 ménages (4 543 personnes, dont 54% de femmes et 46% d'hommes) bénéficiaient directement des activités de développement et de renforcement des communautés d'apprentissage pour l'autonomisation.

14. **Programme d'appui aux organisations paysannes africaines.** Mis en œuvre entre 2013 et 2018, le Programme d'appui aux organisations paysannes africaines est un cas exemplaire d'établissement de partenariat et de mobilisation de ressources réussis, financés au titre d'un don. Le don du FIDA, d'un montant de 1,9 million d'EUR, a permis la mobilisation d'un investissement total de près de 20 millions d'EUR à l'appui du renforcement des organisations paysannes africaines, résultant notamment de l'amélioration de l'accès de celles-ci aux services économiques et de leur participation accrue à l'élaboration des politiques au niveau national et infrarégional. Parmi les principaux résultats obtenus, le Programme d'appui a permis une hausse de la productivité, des revenus et des recettes. À la fin de la période d'exécution, les organisations paysannes appuyées par le programme avaient mobilisé 12 millions d'EUR au titre de financements publics et plus de 4 millions d'EUR au titre d'accords de partenariat ou de contrats de vente.
15. **Reunión Especializada en Agricultura Familiar.** Le projet de don mené au titre de la Réunion spécialisée sur l'agriculture familiale (REAF) a d'abord concerné l'Argentine, le Brésil, le Paraguay et l'Uruguay, puis a été élargi pour profiter à la majeure partie de la région de l'Amérique latine et des Caraïbes. La Réunion a facilité la définition commune du concept d'agriculture familiale et a abouti à l'établissement de registres nationaux comme fondement de l'élaboration de politiques ciblées. Les recommandations de ce forum ont été adoptées par plusieurs membres du MERCOSUR et pays qui lui sont associés, en vue de jeter les bases de la promotion et du renforcement de l'agriculture familiale et de ses systèmes de production.
16. **Développement rural grâce au programme Jeunes ruraux, territoires et opportunités: une stratégie de participation à l'élaboration des politiques.** Ce projet de partage des savoirs et de concertation sur les politiques a permis d'établir des groupes nationaux de développement rural en Colombie, en Équateur, au Mexique et au Pérou. Il a contribué à la rédaction de 14 descriptifs de projet et de 7 notes d'orientation, et a grandement influé sur les politiques nationales sur les jeunes et le développement rural dans les quatre pays.
17. **Formation et cadre mondial de certification pour le suivi-évaluation et l'évaluation de l'impact dans le secteur du développement rural.** Ce don a permis de se pencher sur les faiblesses récurrentes du suivi-évaluation du portefeuille de projets du FIDA, qui sont souvent dues au manque de ressources humaines des pays emprunteurs. Le Programme relatif au suivi-évaluation rural (PRIME) était le premier programme de renforcement des capacités de ce genre à être axé sur les projets de développement rural. Il offrait non seulement des possibilités de formation, mais aussi de certification et de professionnalisation, et ciblait expressément le personnel de l'unité de gestion du projet plutôt que les professionnels des services financiers et de la coopération au service du développement. À la fin de septembre 2019, plus de 190 participants issus de 82 pays et de 140 projets du FIDA avaient terminé le module sur les concepts fondamentaux du suivi-évaluation dans le cadre du PRIME. Le programme a également attiré des participants qui payaient eux-mêmes leur formation et étaient rattachés à d'autres partenaires de développement comme la Banque mondiale et le Programme alimentaire mondial (PAM). Une deuxième phase du don a été lancée en 2019, mais le modèle est déjà reproduit dans d'autres contextes, par exemple aux fins de la gestion financière et de la passation de marchés.

18. **Favoriser l'obtention de résultats dans le secteur agricole (DELIVER).** Ce don a pour objet d'améliorer les progrès accomplis au regard des priorités nationales essentielles dans le secteur agricole et les secteurs connexes, tout en contribuant à la réalisation des ODD n^{os} 1 et 2. Le projet aide à développer les capacités et à améliorer la performance des ministères de l'agriculture et d'autres organismes d'exécution dans les pays cibles (Équateur, Ghana, Madagascar, Samoa et Togo) en permettant de définir des priorités claires et d'améliorer les capacités institutionnelles et l'exécution des stratégies de développement rural. Le don finance la création de partenariats de haut niveau avec la haute direction et de hauts responsables dans les pays bénéficiaires. Le projet DELIVER est directement lié à l'amélioration de l'exécution du Projet national de promotion de l'entrepreneuriat rural au Togo ainsi que du Projet relatif à la commercialisation et à la productivité de l'agriculture et de la pêche au Samoa.
19. **Coopération Sud-Sud et triangulaire (CSST) FIDA-Maroc-Madagascar.** Ce don a permis une importante avancée institutionnelle puisqu'il a contribué à la création du Centre d'excellence d'Ifrane pour la coopération agricole Sud-Sud. Le Centre est aujourd'hui une institution à part entière chargée de mettre en œuvre la vision stratégique du Gouvernement marocain concernant la CSST en matière d'agriculture. Avec l'aide du FIDA en tant qu'intermédiaire, le Maroc et Madagascar ont conjugué leurs efforts dans le cadre de ce programme phare de CSST, un partenariat novateur et le premier de ce genre pour le Maroc.
20. **Initiative de microfinance de la Banque agricole du Soudan.** Le FIDA a octroyé un don à la Banque agricole du Soudan pour l'aider à atteindre son objectif tendant à améliorer l'accès des entrepreneurs ruraux aux services de microfinance, en étroite collaboration avec l'Unité de microfinance de la Banque centrale du Soudan et avec le Fonds. L'assistance technique personnalisée financée par le don a facilité la reproduction à plus grande échelle de l'Initiative de microfinance en lien avec d'autres projets financés par le FIDA. Cette intervention fructueuse a touché quelque 900 communautés dans neuf États soudanais. Elle a permis à 30 000 femmes rurales de réussir en tant qu'entrepreneuses en les encourageant à mettre en place des groupes d'épargne et de crédit comprenant entre 10 et 20 membres. Les membres de ces groupes ont obtenu 70 000 petits prêts, dont le montant total s'est élevé à 7,4 millions d'USD. Ces prêts ont été principalement utilisés pour lancer ou développer de petites entreprises. Le taux de remboursement a quasiment atteint 100%.
21. **Fondation ACUA (Association for Collaborative Unified Aims).** La Fondation ACUA a été créée en 2007 grâce à un don du FIDA. Elle s'emploie à autonomiser les populations d'ascendance africaine en leur permettant de recouvrer et de développer leurs pratiques traditionnelles, ainsi qu'à améliorer leur statut social et politique. En 2018, le Programme régional de la Fondation pour l'autonomisation économique, sociale et politique et le respect de l'identité culturelle, financé au moyen d'un don, a été approuvé. Il vise à améliorer l'inclusion sociale, économique et politique des populations d'ascendance africaine dans certaines régions pauvres en Colombie, en Équateur et au Pérou, en particulier au profit des femmes (50%) et des jeunes (30%). En 2019, il avait permis de nouer près de 70 partenariats avec des entités publiques, le secteur privé, des organisations internationales, des organisations locales et des universités. En outre, la Fondation ACUA a signé un accord avec Corporación Colombia Internacional et le Ministère colombien de l'agriculture et du développement rural dans le cadre du Projet de renforcement de la capacité entrepreneuriale en milieu rural: confiance et possibilités. Depuis la signature de l'accord, l'équipe du projet a directement facilité et renforcé un ensemble d'initiatives aux débouchés commerciaux prometteurs pouvant être transposées à plus grande échelle en Colombie. Elle a également contribué à l'élaboration de 134 plans d'activité dans 9 municipalités, dont les populations sont

d'ascendance africaine et qui sont jugées prioritaires dans le cadre du projet dans la région du Pacifique colombien.

Principales modifications apportées par la nouvelle politique

	<i>Politique de 2015</i>	<i>Nouvelle politique</i>
Enveloppe allouée au programme	Pourcentage fixe égal à 6,5% du montant total du programme de prêts et dons	Montant variable calculé en fonction du niveau minimum soutenable, qui détermine le montant maximal à consacrer aux dons pour un cycle de reconstitution des ressources donné, en lien direct avec le niveau des contributions de base à la reconstitution des ressources et avec des ajustements annuels potentiels en fonction du calcul mis à jour des ressources disponibles pour engagement.
Admissibilité des pays	Les montants des allocations subsidiaires concernant les propositions de dons relevant du guichet mondial/régional et les propositions de dons relevant du guichet-pays sont fixés en fonction des ressources disponibles au titre du SAFP. Les ressources destinées aux dons-pays sont uniquement accessibles aux pays classés « verts ».	Les dons sont détachés du SAFP et octroyés en plus des allocations attribuées au titre du SAFP. En outre, la distinction entre enveloppe du guichet-pays et enveloppe du guichet mondial/régional est abandonnée. Il sera ainsi plus facile d'établir les priorités en fonction de l'intérêt stratégique global et du potentiel de réalisation des effets catalytiques du programme. La suppression d'une allocation fixe au titre des dons-pays qui empruntent à des conditions ordinaires permettra au FIDA d'affecter les ressources disponibles pour les dons là où il y en a le plus besoin. Conformément au principe d'universalité, il sera possible d'exécuter des activités financées par des dons qui ciblent tous les Etats membres en développement. En outre, dans le droit fil de l'évolution du modèle opérationnel du FIDA, les ressources consacrées aux dons seront utilisées dans les pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure uniquement dans le cadre d'initiatives plus vastes, c'est-à-dire d'activités exécutées dans plus d'un pays cible, et expressément dans le cadre d'un programme qui profite aux pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure et aux pays à faible revenu.
Approche catalytique	Non mentionnée dans la politique de 2015	Compte tenu de la taille intrinsèquement limitée du programme de dons en général et des propositions financées au titre de ce programme en particulier, toutes les interventions seront de nature catalytique et appuieront les autres initiatives et programmes dans le cadre du nouveau modèle opérationnel et de la nouvelle orientation stratégique du FIDA. Dans cette optique, les projets financés par des dons constitueront des outils essentiels au service de la mise en œuvre des programmes, des politiques et des stratégies du Fonds.
Finalité	Élargir et valoriser considérablement l'appui apporté à l'agriculture paysanne et à la transformation du monde rural, ce qui contribuera à l'élimination de la pauvreté rurale, au développement agricole durable ainsi qu'à la sécurité alimentaire et à la nutrition dans le monde	La finalité du programme de dons ordinaires est de contribuer à la réalisation du mandat du FIDA relatif à la transformation durable et inclusive du monde rural, ainsi que des ODD.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> Promouvoir des approches et des technologies novatrices visant à éliminer la pauvreté et susceptibles d'être appliquées à plus grande échelle et d'accroître l'impact Renforcer les capacités des partenaires sur le plan institutionnel et en matière de politiques Renforcer les activités de sensibilisation et la participation à l'élaboration des politiques Produire et partager des savoirs au profit de l'impact sur le développement 	<p>Le programme aura deux objectifs stratégiques, présentés ci-après par ordre de priorité et par niveau des ressources qu'il est prévu d'affecter:</p> <ol style="list-style-type: none"> Objectif stratégique n° 1: démultiplier l'impact sur le terrain du programme de travail du FIDA, notamment en améliorant les capacités nationales afin de pérenniser les acquis obtenus. Objectif stratégique n° 2: favoriser la mise en place d'un cadre d'action et d'un contexte d'investissement plus porteurs pour l'agriculture paysanne et le développement rural, notamment au niveau régional et mondial. <p>La finalité et les objectifs stratégiques seront atteints grâce à une action dans trois volets: politiques et investissements, partenariats et savoirs.</p>
Orientation thématique	Déterminée chaque année ou tous les trois ans dans le cadre de la mise en œuvre d'une note d'orientation stratégique	Une activité ne pourra être financée par des dons ordinaires que s'il est démontré qu'elle correspond aux objectifs stratégiques du programme et aux priorités et engagements pertinents définis à l'occasion de la reconstitution des ressources du FIDA, et à condition d'apporter une contribution concrète à leur réalisation. Un récapitulatif des engagements prioritaires souscrits à l'occasion de la reconstitution des ressources qui sont susceptibles de tirer profit d'activités financées par des dons sera

		présenté pour approbation à la dernière session du Conseil d'administration précédant le début de chaque cycle de reconstitution des ressources.
Liens avec des initiatives financées par le FIDA	Concernent essentiellement le portefeuille de prêts du FIDA	Étendus à tous les programmes dont dispose le FIDA, notamment ceux qui seront mis en œuvre pendant la phase de transition vers FIDA12 et au-delà.
Cadre de gestion des risques	Applicable uniquement au niveau de chaque proposition	Le principe de la gestion des risques au niveau de chaque proposition est conservé. En complément, un cadre général de gestion des risques, assorti des mesures d'atténuation correspondantes, sera établi pour le programme dans son ensemble.
Fonction de supervision au niveau du portefeuille	Non mentionnée dans la politique de 2015	Une fonction de suivi du portefeuille au niveau institutionnel sera mise en place pour améliorer la communication des résultats pendant l'exécution et à l'achèvement et pour appliquer les dispositions relatives au recueil et à la diffusion des savoirs tirés de l'application de la politique et de la mise en œuvre de chaque proposition.
Établissement de rapports	Au moyen du Cadre de gestion des résultats	Le Cadre de gestion des résultats a été amélioré grâce à l'ajout d'indicateurs de produit permettant de suivre les progrès au regard d'objectifs bien définis, tant durant l'exécution qu'à l'achèvement.

Théorie du changement

Impact

Le FIDA progresse dans l'accomplissement de son mandat relatif à la transformation durable et inclusive du monde rural et des systèmes alimentaires.

Les résultats et l'impact obtenus grâce aux activités financées par le FIDA au moyen de différents instruments sont accrus.

La concrétisation de la volonté du FIDA d'amplifier et d'approfondir son impact d'ici à 2030 est facilitée.

La visibilité et le positionnement du FIDA sont renforcés.

Effets directs

Les instruments de prêt et hors prêts se renforcent mutuellement.

L'action du FIDA au niveau des pays, tout comme aux échelons régional et mondial, est renforcée.

Des perspectives de partenariat sont ouvertes et le cofinancement est stimulé.

Les savoirs sont utilisés pour renforcer la qualité des programmes et des politiques.

La création d'un environnement favorable au niveau des politiques et des investissements est facilitée.

Produits clés

Les innovations, les travaux de recherche et les technologies utiles aux pauvres font l'objet d'initiatives pilotes destinées à être reproduites à plus grande échelle au moyen du programme de prêts et dons et d'autres instruments.

Des partenariats sont établis, y compris pour attirer des ressources dans le cadre de la stratégie relative au secteur privé.

Des ensembles intégrés de solutions sont mis à la disposition des pays en transition et des pays présentant des situations de fragilité.

Des biens publics régionaux et des activités régionales complétant les opérations de prêt régionales sont financés.

Les savoirs sont partagés et diffusés au profit des instruments de prêt et hors prêts du FIDA.

Domaines d'action et contributions

Politiques de transformation inclusive et durable du monde rural et des systèmes alimentaires

Savoirs, données factuelles, innovations et travaux de recherche utiles aux pauvres

Partenariats stratégiques et opérationnels, y compris les partenariats établis pour réagir rapidement face à des situations de crise ou de fragilité

DÉFIS

Établir un programme d'un coût abordable
Affecter les ressources consacrées aux dons là où il y en a le plus besoin
Assurer un renforcement mutuel entre les instruments du FIDA
Exploiter les enseignements tirés de l'expérience

Fiche d'évaluation de l'intérêt stratégique des propositions de don

<i>Critères</i>	<i>Note</i>
Alignement. La proposition favorise concrètement la réalisation d'au moins un objectif stratégique et d'un engagement pris par le FIDA dans le cadre de la reconstitution des ressources auquel des dons ordinaires pourraient contribuer, sur approbation du Conseil d'administration.	XX/20
Appropriation et priorités. La proposition est alignée sur au moins l'un des domaines prioritaires du programme (politiques, partenariats et savoirs) et sur les priorités de développement rural durable des pays où les activités seront exécutées, conformément aux stratégies régionales et nationales et au COSOP ou à la note de stratégie de pays.	XX/20
Effets de synergie. Les activités proposées permettront d'améliorer l'exécution et d'accroître l'impact d'autres initiatives et programmes qui relèvent du modèle opérationnel du FIDA, notamment le programme de prêts et dons.	XX/20
Valeur ajoutée et avantage comparatif. Le financement au moyen de dons ordinaires a une valeur ajoutée manifeste, et l'avantage comparatif de recourir à des dons plutôt qu'à des projets d'investissement ou à d'autres instruments est évident.	XX/10
Innovation et possibilités de reproduction à plus grande échelle. La proposition repose sur des approches novatrices et prévoit l'exécution d'activités pilotes qui peuvent être reproduites à plus grande échelle au-delà du programme de dons ordinaires du FIDA ou être intégrées aux politiques.	XX/10
Cofinancement. La proposition prévoit la mobilisation de ressources supplémentaires grâce au cofinancement.	XX/10
Capacités d'exécution. L'organisme d'exécution dispose des capacités requises pour exécuter les activités qui relèvent du don. Idéalement, il est choisi à l'issue d'une procédure concurrentielle.	XX/10
Total	XX/100

Cadre de résultats donné à titre indicatif

<i>Résultats attendus</i>	<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Moyens de vérification</i>
Pertinence et harmonisation avec la Politique sur les dons ordinaires	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre et pourcentage de nouveaux projets financés par des dons notés 4 ou plus (5 ou plus) au point de départ pour ce qui est de la qualité globale de la conception ▪ Nombre et pourcentage de nouveaux projets financés par des dons alignés sur chaque objectif stratégique et engagement prioritaire souscrit dans le cadre de la reconstitution et recensé par le Conseil d'administration ▪ Nombre et pourcentage de nouveaux projets financés par des dons notés 4 ou plus (5 ou plus) au point de départ pour ce qui est de l'appropriation et des priorités ▪ Nombre et pourcentage de nouveaux projets financés par des dons notés 4 ou plus (5 ou plus) au point de départ pour ce qui est des effets de synergie ▪ Nombre et pourcentage de nouveaux projets financés par des dons notés 4 ou plus (5 ou plus) au point de départ pour ce qui est de la gestion des savoirs ▪ Nombre et pourcentage de nouveaux projets financés par des dons notés 5 ou plus au point de départ pour ce qui est de l'innovation et de la reproduction à plus grande échelle 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Notes attribuées par le Groupe assurance qualité
Efficacité de la mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre et pourcentage de projets en cours financés par des dons notés 4 ou plus (5 ou plus) en ce qui concerne l'avancement global de l'exécution ▪ Pourcentage, dans chaque volet, de projets financés par des dons notés 4 ou plus (5 ou plus) pour ce qui est des politiques, des partenariats ou de la gestion des savoirs (en fonction du volet correspondant pendant l'exécution et à l'achèvement) ▪ Nombre et pourcentage de projets financés par des dons notés 4 ou plus (5 ou plus) pour ce qui est de l'efficacité à l'achèvement ▪ Nombre de projets financés par des dons conduisant à la formulation d'au moins une politique (en cours) ▪ Nombre de projets financés par des dons conduisant à l'établissement d'au moins un partenariat opérationnel (en cours) ▪ Nombre de projets financés par des dons qui permettent de mettre à l'essai des travaux de recherche, des innovations et des technologies ciblant les groupes visés par le FIDA et qui devraient faire l'objet d'initiatives à plus grande échelle au moyen du programme de prêts et dons ou d'autres ressources (en cours) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapports de situation sur les dons ▪ Rapports de situation ▪ Rapports de supervision ▪ Rapports d'achèvement
Efficience de la gestion des dons	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre moyen de jours de travail nécessaire pour procéder au traitement des nouvelles propositions de don depuis l'entrée dans la réserve jusqu'à l'approbation ▪ Ratio de décaissement (dons) ▪ Montant des cofinancements mobilisés dans le cadre des projets financés par des dons (par dollar des États-Unis investi par le FIDA) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Données du Groupe assurance qualité ▪ Système de projets d'investissement et de dons